SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – mardi 16 Juin 2015 à 20h30

Absents excusés: Marie Gabrielle Monset (procuration à Michel Aurignac), Corinne Panatier (procuration à Patrick Moura), Michèle Navarro (procuration à Sandrine Larbiouze), Corinne Bira (procuration à Georges Guilhamet), Michel Lauvaux (procuration à Guy Labarrère)

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani / C. Gosseaume (rédacteur)

Le Procès verbal de la séance du 14 Avril 2015 est accepté à l'unanimité

1 - Transport scolaire convention AO2:

La convention avec le Conseil Départemental est renouvelée à l'unanimité pour la période du 1/8/15 au 31/7/16. Cette accord signé avec le département définit les compétences en matière de transport des élèves. La durée de la convention était d'habitude prévue pour une période de 3 ans; en raison de l'incertitude actuelle sur l'attribution à la région ou au département de la compétence transport scolaire la délibération votée par le Conseil municipal est limitée à une année.

2 – Révision des tarifs cantine scolaire :

La société La Culinaire, fournisseur des repas aux écoles, augmente ses tarifs de 1,48%, à partir du mois de septembre 2015, conformément au contrat qui prévoit une révision des prix chaque année en fonction des indices à la consommation. Monsieur le maire propose de fixer le prix des repas à payer par les familles de 2,58 \in à 2,65 \in , et de 3,15 \in à 3,25 \in pour les adultes. Patrick Moura trouve cette hausse de 3 % inappropriée. Le maire déclare que cela représente une hausse de 10 \in par an.

Le maire demandant par un seul vote de valider à la fois l'augmentation de La Culinaire de 1,48 % (à laquelle nous ne pouvons pas nous opposer sauf à remettre en cause le contrat) et l'augmentation du prix de la cantine d'environ 3 % (que nous n'approuvons pas), nous nous abstenons sur ce vote.

Ces augmentations sont adoptées par 15 voix pour, et 4 abstentions.

3 – Révision tarifs CEGELEC:

Cette société assure la réparation de l'éclairage public, elle facture sa prestation en fonction du nombre de lampadaires et du nombre de postes de commande. Les tarifs augmentent de 1,001 % en fonction de l'indice BT 47.Le prix unitaire pour le point lumineux est de 21.71 € et de 32.06 € pour le poste de commande .CEGELEC a procédé à l'inventaire de chaque article, on dénombre 321 foyers lumineux et 12 postes de commande. Alexandre Larruhat précise que l'augmentation des points lumineux ajoutés au montage et démontage des éclairages festifs amènent à un doublement de la facture. Le conseil valide la proposition du fournisseur et devant la hausse de la facture pour l'année 2015 il est prévu d'ouvrir le dossier pour une nouvelle consultation l'an prochain.

4 – Acquisition de terrain :

Le maire propose l'acquisition d'une parcelle de 6 530 M2 qui jouxte l'école du bourg. Le coût d'acquisition s'élève à 142 000 € hors frais annexes. Patrick Moura souhaite connaître les projets d'aménagements et la destination de cette acquisition, le maire répond qu'il n'y a rien de prévu pour l'instant mais qu'hypothétiquement cela pourrait être transformé en parking ou bien l'éventuelle construction de bâtiment scolaire voire d'atelier communal. Michel Aurignac estime que l'investissement peut être différé et qu'il n'est pas nécessaire aujourd'hui. Estimant cette politique d'investissement comme non justifiée, prise sans objet précis et totalement aléatoire les 4 conseillers de l'opposition votent contre la proposition.

5 – Occupation du domaine public :

Un habitant de la commune d'Asson lance une activité de vente de produits alimentaires locaux sous forme de paniers préparés. Ce commerçant souhaite disposer d'une place sur le parking Pétrique Tambouré pour la distribution des commandes. L'accord est conclu à l'unanimité pour une somme forfaitaire annuelle de 100€. Si les ventes vont débuter le vendredi après midi dès Juillet 2015 la location va commencer à courir à compter de Janvier 2016.

6 - Prêt de terrain

Trois commerçants ont bénéficié depuis 2011 de la gratuité d'occupation d'un terrain pour leur activité de vente dans le cadre du projet de centre commerçant à la ZAC de la Bastide. 2 des entrepreneurs ayant décidé de ne pas prolonger l'expérience, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre fin à la convention d'occupation du terrain communal à l'anniversaire du bail.

Point 8 : Remboursement Groupama :

Le conseil municipal autorise le maire à encaisser un chèque de 456 €, pour remboursement de dégâts causés lors de la première effraction du local technique (28/02/15).

9 – Bureau de poste :

Devant la menace de nouvelles réductions d'horaires d'ouverture du bureau de poste, La Poste propose à la commune la mise en place d'un facteur guichetier. Cela devrait se traduire dès septembre par une ouverture du bureau de poste de 14h à 16h30 du lundi au vendredi, et de 10h à 12h le samedi. Voté à l'unanimité.

Questions diverses

- Antoine Cuyaubère fait la synthèse des problèmes de voirie en particulier suite aux orages des 24 mai et 8 juin 2015. Plusieurs administrés ont alerté la mairie sur les dommages récurrents

qu'ils subissent, un technicien de l'Agence Publique de Gestion Locale va apporter son diagnostic sur les travaux à réaliser.

- Le maire annonce le départ du père Joseph Ruspil en septembre 2015. Il quitte la paroisse pour accomplir son ministère au Pays Basque.
- Georges Guilhamet fait le point sur la partie bâtiments communaux. L'atelier communal déménage à la ferme Pétrique-Tambouré. L'appel d'offre pour le marché de transformation de l'atelier communal en salle de musculation et centre culturel a dépassé largement l'estimation de l'architecte (120 000 € ht), après analyse le total des différents devis atteint les 135 000€. Les offres du marché public pour la création de la cantine scolaire vont être étudiées le 23 Juin 2015, Georges Guilhamet annonce le déménagement imminent du préfabriqué actuel en direction d'une salle du presbytère, les travaux de démolition du préfabriqué vont intervenir en suivant.
- Fêtes des écoles : école du Bourg le 26 juin 2025 et au Pont Latapie le lendemain
- Delphine Craspay informe que l'Inspection Académique a validé le projet éducatif périscolaire pour la rentrée de septembre 2015.
- Les bureaux de La Poste seront fermés du 29 Juillet 2015 au 14 Août 2015.

La séance est clôturée à 21h30	heures.	

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura, Corinne Panatier.

Adresse électronique : asson64@gmail.com